



Réunion de la commission Services publics et services aux publics du 24 novembre 2015

SYNTHÈSE

La commission « Services publics et services aux publics » s'est tenue le 23 novembre 2015 sous la présidence de Pierre-Yves Geoffard. Outre l'examen des demandes d'avis d'opportunité d'enquêtes et des demandes d'accès au titre de l'article 7bis de la loi de 1951, elle a été consacrée au thème « statistique et insécurité ».

Pierre-Yves Geoffard, président de la Commission remercie la Présidente du Cnis Yannick Moreau pour sa présence à cette commission. Il introduit la séance en précisant qu'il est essentiel – dans le contexte actuel – de bien faire comprendre la différence entre le fichage, la surveillance individuelle et les données à usage statistique.

Aude Leduc, *Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques* (Drees) présente en opportunité l'enquête *Protection sociale complémentaire d'entreprise* (PSCE) 2017. L'objectif principal de l'enquête est de pouvoir décrire le nouveau paysage de la complémentaire santé d'entreprise en 2017 et de comprendre les modifications apportées par la généralisation. Celle-ci a reçu un avis favorable.

Le paysage institutionnel des données statistiques sur l'insécurité a été présenté.

Après un rappel par Claudine Gasnier des avis émis par l'Autorité de la statistique publique relatifs au *Service statistique ministériel de la sécurité intérieure* (SSMSI), François Clanché a présenté le positionnement du service au sein de la statistique publique. Créé en 2014 et rattaché à deux directions générales (la Police nationale et la Gendarmerie nationale), ce nouveau service a pour mission de professionnaliser la production statistique et mettre fin au doute permanent sur la sincérité des données, notamment les données issues de l'état 4001, le comptage réalisé par les forces de sécurité. Après un état des lieux des sources sur la sécurité et de leurs avantages et limites respectifs, François Clanché a évoqué les travaux thématiques déjà réalisés et les données diffusées sur le [site du SSMSI](#).

Benjamin Camus met en avant les travaux et la diffusion du Service statistique ministériel de la justice sur l'insécurité. Après un cadrage quantitatif de la filière pénale allant des procès-verbaux ou plaintes aux condamnations, Benjamin Camus présente ce qui est mieux connu désormais au niveau des statistiques. Il s'agit de la récidive, la mise en exécution des peines d'emprisonnement ferme, la diversité de la réponse pénale selon la nature d'affaire et les délais de la réponse pénale selon la nature des affaires (en jours). Ces avancées ont été permises en construisant un système d'information décisionnel ayant pour objectif de construire un entrepôt de données en aval de tous les systèmes d'information du ministère. Il termine son propos sur trois points qui restent à construire : le premier est de mieux articuler les statistiques de la sécurité et de la justice, de développer des indicateurs de cohorte d'auteurs dans la filière pénale et d'enrichir l'analyse longitudinale par la mise en place de panels avec une collecte supplémentaire de données socio-démographiques et enfin de consolider la diffusion.

Ensuite, Christophe Soulez de l'*Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales* (ONDRP) a présenté les missions et travaux de l'Observatoire créé en 2004. Le décret du 1^{er} octobre 2015 entérine l'émergence du SSMSI comme nouveau partenaire et vient confirmer les missions en termes d'études, de maîtrise d'ouvrage de l'enquête « *Cadre de vie et sécurité* (CVS) », de publications et de coopération nationale et internationale. L'observatoire concentre ses travaux sur l'analyse des mécanismes, les publications académiques et les communications scientifiques. Le travail futur sera de passer d'une logique purement descriptive de la statistique à une logique de recherche. Les objectifs sont de mieux comprendre les phénomènes du passage à l'acte et de la victimation mais également de confronter les analyses quantitatives avec les théories et concepts criminologiques du monde académique.

Notre observation s'inscrit donc dans le cadre du programme de recherche européen « Horizon 2020 », plus précisément sur le projet portant sur la délinquance et l'insécurité dans les grandes villes européennes.

L'enquête annuelle de victimation CVS est ensuite présentée par Carine Burrigand de l'Insee. Elle constitue le seul outil de la statistique publique permettant de mesurer la victimation déclarée et perçue par la population ; les données administratives de police et gendarmerie ne portant que sur des victimations ayant donné lieu à une plainte. Cette enquête a été citée à plusieurs reprises comme étant une référence dans la statistique publique ; sa maîtrise d'ouvrage est partagée entre l'ONDRP et l'Insee et associe le SSMSI. Huit objectifs qualifient les attentes en termes de données statistiques : caractériser, dénombrer les victimations ménages et individus, mesurer les atteintes non déclarées, connaître les causes du non-report, déterminer le profil des victimes, évaluer les conséquences matérielles, corporelles ou psychologiques, analyser le sentiment d'insécurité, suivre les évolutions des atteintes et fournir des indicateurs pour certains territoires. Des comparaisons avec d'autres enquêtes nationales sont régulièrement réalisées comme avec les violences conjugales ou encore l'enquête Virage portant sur les violences subies par les femmes. Prochainement, l'enquête CVS ciblera des territoires prioritaires classés « Politique de la ville ».

Pour introduire le débat sur les missions et travaux présentés, Philippe Robert du CESDIP précise que l'insécurité peut être soit subie (les victimations) ou perçue (le sentiment d'insécurité). Il avance également que si les produits de la statistique publique sont de plus en plus nombreux en matière d'insécurité, les comptages de l'activité administrative présentent des inconvénients. Il tient à souligner la pertinence de l'enquête CVS et son caractère central, mais souligne à cet égard l'importance de pouvoir maintenir ses résultats comparables dans le temps et qu'elle puisse être comparée à d'autres données issues d'enquêtes à des échelles infranationales. Philippe Robert tient néanmoins à faire remarquer que cette enquête – malgré son caractère central - ne dispense pas la statistique publique de mener d'autres opérations en matière de sécurité.

Les principales réactions ont principalement porté sur trois points : outre le fait que les statistiques sur l'insécurité doivent être connues, diffusées, partagées, il est nécessaire de se doter d'outils d'observation stable « *mieux connaître, mieux agir* ». Enfin, il est demandé au secrétariat général du Cnis de mettre en place **une réunion ad hoc** sur l'enquête CVS afin de se donner un temps suffisant d'échanges pour évoquer le cadre national et international dans lequel cette enquête s'inscrit, ses objectifs et son rythme de réalisation, son protocole de collecte, son questionnaire et ses résultats.

Jean-Louis Lhéritier et Cédric Asfa, rapporteurs de la commission présentent les principaux axes du programme de travail 2016 des services producteurs, en les situant dans le cadre de la feuille de route du moyen terme. Dans le domaine de la santé, trois enquêtes seront réalisées : la périnatalité (Inserm), les délais d'attente d'accès aux soins (Inserm) et une enquête sur une nouvelle estimation du revenu des médecins. Pour ce qui concerne, le domaine de la protection sociale, trois enquêtes seront également menées : les personnes âgées dépendantes et se trouvant en institution, l'enquête relative aux établissements d'accueil des personnes âgées et enfin une enquête trimestrielle sur l'*Allocation personnalisée à l'autonomie* (APA). Quant au domaine de l'éducation, les travaux sur l'analyse des parcours se poursuivront et seront plus fiables grâce à la couverture de l'ensemble des élèves par l'identifiant national élève. Pour les sortants sans diplôme, des travaux de correction sur les impacts liés au changement de l'enquête emploi sont réalisés avec l'Insee. Les travaux sur les enseignants se poursuivent (rémunérations, conditions de travail, mobilité géographique etc.).

Benjamin Camus du SSM de la justice est invité à présenter le programme de travail de 2016. Le système d'information décisionnel pénal constitue le chantier majeur. Sur les divorces et leurs conséquences sur la résidence des enfants, une opération de relevé des décisions rendues en juin 2012 va être menée et deux enquêtes téléphoniques auprès des divorcés permettront de savoir s'ils souhaitent revenir sur la décision initiale.

Enfin Pierre Audibert, Secrétaire général du Cnis présente les demandes au titre de l'article 7 bis de la loi n° 51-7111 du 7 juin 1951. Les demandes d'accès aux données au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951 ont été acceptées par le président de la commission.